



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT INITIATION - NIVEAU I

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des Techniques de Maquillage Permanent

D'une durée globale de 5 jours (1 journée en distanciel et 4 jours en présentiel) pour une durée totale de 35 heures.

Elle comporte :

- Un module Théorique en Distanciel (10 unités)
- Un module Pratique en présentiel (5 unités)

MODULES DE FORMATION THÉORIQUE / 10 UNITÉS

UNITÉ 1 : ORIGINE ET DÉFINITION

- Obligations
- Principe du tatouage
- Effraction cutanée
- Terminologie

UNITÉ 2 : REGLEMENTATION RELATIVE AU MAQUILLAGE PERMANENT

- Statut légal – Déclaration d'activité
- Fiscalité
- Assurances
- Lieu d'exercice
- Informations (Consentement, devis, brochures, etc.)

UNITÉ 3 : PROTOCOLE DE SEANCE DANS LE RESPECT DES REGLES D'HYGIENE

- Maitriser le protocole d'accueil et d'installation client(e)
- Maitriser le protocole de préparation du praticien, du client et du poste de travail
- Maitriser le protocole d'aseptise en fonction de la zone concernée
- Respecter le principe du « no-touch » durant toute la séance
- Protocole de fin de séance : Elimination du matériel souillé, collecte de l'aiguille, décontamination du poste



UNITE 4 : GESTION DU (DE LA) CLIENT(E) LORS DE LA PRESTATION

- Savoir accueillir son (sa) client(e) et mener le rendez-vous préalable
- Soigner sa présentation pour offrir une bonne impression et représenter son activité
- Apprendre à refuser les demandes exubérantes, les pigmentations à risque, les interdits
- Prise de photographie avant intervention et signature de la décharge de responsabilité
- Gestion de la douleur pendant l'intervention
- Interdiction et danger d'utiliser un produit anesthésiant pour un non-médecin, même topique
- Donner les bonnes informations et les bons conseils à vos client(e)s
- Connaître les précautions, contre-indications et conseils post acte
- Savoir établir la fiche client, la facture de la prestation, prise de photographie après intervention
- Présenter au (à la) client(e) la séance de finition et la retouche annuelle. Vente des produits adaptés

UNITE 5 : LE MATERIEL PROFESSIONNEL

- Connaître et utiliser les différents types de dermographe
- Connaître les différentes configurations d'aiguilles et leurs spécificités
- Rappel des règles d'élimination des aiguilles, souscription d'un contrat d'élimination des déchets (DASRI)
- Connaître et savoir utiliser le consommable à usage unique et les produits d'hygiène

UNITE 6 : LA PEAU

- Connaître l'anatomie et les couches de la peau
- Connaître ses différents rôles
- Comprendre le processus de cicatrisation par rapport au maquillage permanent
- Comprendre l'évolution du pigment pendant la cicatrisation.

UNITE 7 : COLORIMETRIE

- Apprentissage des bases colorimétriques, les harmonies, les contrastes
- Atelier couleurs (froide, chaude)
- Les différents types de peau
- Le vieillissement de la couleur

UNITE 8 : LES PIGMENTS

- La chimie des pigments (Organique / Minéraux)
- Evolution du pigment dans la peau (Localisation, Elimination, Vieillessement).
- Composition des pigments (Etiquetage, Conformité, Traçabilité)



UNITE 9 : LES GAMMES DE PIGMENTS AMIEA

- Présentation des pigments essentiels de la gamme Organicline Sourcils
- Présentation des pigments essentiels de la gamme Organicline Lèvres
- Présentation des pigments essentiels de la gamme Evolutionline Sourcils
- Présentation des pigments essentiels de la gamme Evolutionline Lèvres

UNITE 10 : PRESENTATION DES DIFFERENTES TECHNIQUES : SOURCILS – LEVRES – YEUX

- Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Sourcils en poil à poil
- Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Sourcils en poudré
- Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Lèvres en contour et dégradé
- Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Yeux en Lash-liner et Classic-liner
- Rappel des règles élémentaires du visagisme



MODULES DE FORMATION **PRATIQUE** / 5 UNITÉS

UNITE 11 : SOINS PREALABLES A LA PIGMENTATION

- Installation d'un poste de travail
- Épilation des zones concernées
- Atelier maquillage

UNITE 12 : LES TECHNIQUES DE PIGMENTATION SUR DIFFÉRENTS SUPPORTS : PAPIER, PEAU SYNTHETIQUE & POMELOS

- Maitriser les techniques du lignage
- Maitriser les techniques du dégradé
- Maitriser les techniques du remplissage
- Maitriser les techniques du dessin de poil

UNITE 13 : PRATIQUE SUR MODELE : LES SOURCILS

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITE 14 : PRATIQUE SUR MODELE : LES LEVRES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITE 15 : PRATIQUE SUR MODELE : LES YEUX

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT INITIATION - NIVEAU I

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULES DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 15 UNITÉS

JOUR 1 - 7H

THÉORIE

09h30 – 09h45

Présentation des stagiaires et du formateur

Présentation de la formation MAQUILLAGE PERMANENT / INITIATION – NIVEAU I

09h45 – 11h15

Présentation de l'origine du tatouage (UNITÉ 1)

La réglementation et la législation relative au maquillage permanent (UNITÉ 2)

Précautions et contre-indications (UNITÉ 4)

11h15 – 12h30

Colorimétrie et pigments (UNITÉ 7 & 8)

12h30 – 13h30

Pause

13h30 – 15h00

Découverte des pigments AMIEA (UNITÉ 9)

15h00 – 17h15

Présentation théorique de la technique des Sourcils Hairstrokes et Powder Brows (UNITÉ 10)

Présentation théorique de la technique des Lèvres Contour et Dégradé (UNITÉ 10)

Présentation théorique de la technique des Yeux Ras de cils et Eye Liner Fin (UNITÉ 10)

17h15 – 17h30

Debriefing de fin de journée

JOUR 2 - 7H

THEORIE & PRATIQUE

09h30 – 10h00

Présentation du matériel professionnel (UNITÉ 5)

10h00 – 12h30

Entraînement sur peau synthétique : Les Sourcils (UNITÉ 12)

Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Sourcils (UNITÉ 10)

12h30 – 13h30

Pause

13h30 – 17h30

Entraînement sur peau synthétique : Les Lèvres (UNITÉ 12)

Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Lèvres (UNITÉ 10)

Entraînement sur peau synthétique : Les Yeux (UNITÉ 12)

Apprentissage étape par étape, de la technique de Maquillage Permanent des Yeux (UNITÉ 10)



JOUR 3 - 7H

09h30 – 13h00

PRATIQUE

Pratique sur modèle* : Les Sourcils (UNITÉ 13)

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 17h00

Pratique sur modèle* : Les Sourcils (UNITÉ 13)

17h00 – 17h30

Debriefing de fin de journée

JOUR 4 - 7H

PRATIQUE

09h30 – 13h00

Pratique sur modèle* : Les Lèvres (UNITÉS 14)

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 17h00

Pratique sur modèle* : Les Lèvres (UNITÉS 14)

17h00 – 17h30

Debriefing de fin de journée.

JOUR 5 - 7H

PRATIQUE

09h30 – 13h00

Pratique sur modèle* : Les Sourcils (UNITÉ 13)

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 16h30

Pratique sur modèle* : Les yeux (UNITÉ 15)

16h30 – 17h30

Remise des feuilles de présence individuelles

Délivrance du certificat de fin de formation

Recueil des fiches de satisfactions individuelles

**En fonction des disponibilités des modèles, la répartition de ceux-ci pourra être modifiée selon le schéma suivant : 2 stagiaires pour un modèle. De plus, en cas d'absence totale de modèle, la pratique sera remplacée par de l'entraînement sur peau latex.*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT INITIATION - NIVEAU I

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Maîtriser les connaissances théoriques du Maquillage Permanent
- Maîtriser les techniques de bases du Maquillage Permanent – Pratique sur sourcils, lèvres, yeux
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PREREQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

La formation MAQUILLAGE PERMANENT / INITIATION – NIVEAU I est accessible à toute personne majeure pouvant justifier de l'obtention de la formation « HYGIENE & SALUBRITE » obligatoire en France depuis le Décret n°2008-149 du 19 février 2008

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support PDF envoyé par mail en fin de formation
- Guide pratique de dessin remis à chaque stagiaire
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Clémence BEAUDOUIN / Marie Jo NOUPADJA / Mathilde TILSON - Praticiennes et Formatrices

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.